

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/33

Le VINGT-DEUX juillet de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHÉRET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure-BOUCHERET, Mme Nathalie MONTADAT à Mme Véronique HAITCE*

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir : *M. Jean-Jacques ALMERO*

Absents : *Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 15 juillet 2024

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet : Augmentation des tarifs de la cantine au 1^{er} septembre 2024

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du 1^{er} juillet 2024 a validé l'augmentation du prix de la restauration scolaire.

Le service livre 26 communes dont 17 du territoire.

Les postes de dépenses les plus importants sont à la hausse pour 2024 :

- Le coût alimentaire par assiette,
- La masse salariale : revalorisation des grilles indiciaires, primes pouvoir d'achat...
- Energie : le marché du gaz conclu pour 2 ans prévoit une hausse du tarif de 113 %

Au regard de ces éléments, le Comité de Pilotage du Service du 6 mars 2024 a donc décidé une hausse de 6 % sur l'ensemble des tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Afin de répondre à la demande de certaines communes souhaitant se fournir auprès de leur boulangerie locale, un tarif « sans pain » sera désormais proposé. La commune de Goyrans restera sur l'option « avec pain ».

De ce fait, au 1^{er} septembre 2024, le repas enfant (4,09 € actuellement) sera facturé 4,34 € et le repas adulte (5,67 € actuellement) sera facturé 6,01 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de répercuter sur l'usager le tarif pratiqué par le SICCOVAL et par conséquent de porter le prix du repas enfant à 4.34 € et le prix du repas adulte à 6.01 € à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 22 juillet 2024.

Fait à Goyrans, le 22 juillet 2024

2024
2024

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans